

# CENTRE-SUD MOBILISÉ CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Nous sommes fortes, unies, fières et combatives... nous resterons debout jusqu'au jour où toutes les femmes pourront vivre libres et en sécurité partout : sur la rue, dans nos logements, nos écoles, nos lieux de travail...

Nous sommes toutes ces femmes qui vivons jour après jour les conséquences du système inégalitaire. Quand on agresse une femme c'est toutes les femmes qu'on agresse! Nous invitons les femmes à briser le silence! Ensemble nous sommes fortes!

svstème inégalitaire Quand on agresse une femme c'est toutes les femmes qu'on

Des militantes du CÉAF s'unissent afin de dénoncer et rendre publique les violences vécues par les femmes dans l'intimité de leur chambre et de leur logement: intimidation, harcèlement, attouchements, propositions humiliantes, agressions, viols... commis par leur propriétaire, concierge, co-chambreur, voisins...

Nous vivons dans une société foncièrement malade et inégale. Une société qui par son capitalisme sauvage emprisonne des femmes et des enfants dans des conditions de logements inhumaines. Une société foncièrement malade qui emmure et enchaîne par ses ramifications patriarcales des femmes à leurs agresseurs. Le silence a assez duré.

Elles ont été plus de deux cents à nous témoigner du harcèlement, des agressions et des viols qu'elles ont vécus et qu'elles vivent encore aujourd'hui. Leurs histoires ne sont pas anecdotiques et ne sont pas des évènements isolés. Elles sont le résultat d'une idéologie profondément sexiste. Le problème des violences sexuelles vécu par les femmes locataires et chambreuses est un problème social et structurel. Il prend racine dans les relations de pouvoir. Dans le contexte d'un système social foncièrement violent qui perpétue les violences faites aux femmes.

On remet éternellement en doute la parole et la crédibilité des femmes. De nombreuses survivantes que nous avons rencontrées ont été humiliées par leur entourage, leur conjoint, la police, les procureurs... en tentant de dénoncer les violences qu'elles vivent. La loi du silence est lourde dans le cœur et la tête des survivantes.

Les agresseurs peuvent agir en toute impunité. Quand on sait qu'au Canada, seulement 3 agressions sur 1 000 se soldent par une condamnation (Juristat 2014). **Il est temps que les choses changent.**

**L'agression à caractère sexuel** est un acte, geste, parole ou comportement de nature sexuelle commise sans le consentement de la personne. C'est un acte de domination, de pouvoir et de contrôle. Il existe différentes formes d'agressions à caractère sexuel, notamment : les blagues ou les commentaires sexistes, le cyberharcèlement sexuel, les attouchements, le viol, l'exploitation sexuelle, le harcèlement à caractère sexuel de rue, etc.

Il est essentiel de reconnaître que chaque forme d'agression à caractère sexuel est grave et doit être prise au sérieux. Les femmes peuvent vivre les formes d'agression à caractère sexuel de façon différentes et à des niveaux différents, peu importe le niveau de « gravité » que la société peut attribuer à l'agression. Il est important de tenir compte des différentes expériences des femmes.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter: [tracons-les-limites.ca](http://tracons-les-limites.ca)



**LES DEUX TIERS DES INFRACTIONS  
SEXUELLES SONT COMMIS DANS  
UNE RÉSIDENCE PRIVÉE.**

(SÉCURITÉ

PUBLIQUE, 2013) 201322012012013220132013)

Notre plus grand défi est de faire reconnaître l'existence des violences sexuelles vécues par les femmes locataires et chambreuses. Puisque cette violence se vit dans la sphère privée, elle est invisible et la plupart du temps, ignorée. Les femmes gardent le silence par peur de perdre leur toit, d'être expulsées du pays, de perdre leur logement subventionné ou adapté, de se retrouver à la rue...

Plus de la moitié des deux cents survivantes qui nous ont témoigné des violences qu'elles ont vécues de la part de leur propriétaire, concierge et co-chambreurs habitent notre quartier. Nous savons que des intimidateurs et agresseurs agissent en toute impunité sur le territoire de notre centre de femmes, et que des survivantes subissent en silence leurs violences.

#### La parole aux survivantes...

« J'ai peur, mon proprio me menace de me mettre à la porte si je n'accepte pas de lui rendre des "petits services". »

« Un jour, je sortais de la douche, j'étais nue. Mon proprio était entré sans frapper, il devait réparer une lumière dans ma cuisine. »

« Ça s'est passé il y a plusieurs années, j'étais pré-adolescente, le proprio me faisait des attouchements sexuels. Il me menaçait de nous mettre à la porte moi et ma mère si j'en parlais, je n'ai rien dit! »

« L'agresseur a les clés de chez moi, il peut entrer en tout temps. Celui qui m'a agressé, c'est mon concierge! »

« Elle devait être belle ma vie au Canada. Je ne vois pas le jour où mon agresseur arrêtera de me faire du mal. Cela fait des années que j'endure. Si j'en parle, il dit qu'il me dénoncera à l'immigration. Je ne connais pas mes droits, j'ai peur! »

« J'ai porté plainte à la police, ils m'ont ridiculisée. Ils m'ont dit que mon harceleur (propriétaire) était un admirateur. »

« Quand je vous ai parlé, c'est la première fois qu'on me croyait. Je ne me suis pas sentie jugée. J'ai suivi vos conseils et j'ai appelé dans un hébergement pour femmes en difficulté. J'ai vécu temporairement dans une maison d'hébergement. »

« Aujourd'hui, je vis dans un OSBL pour jeunes mères. Je guéris mes nombreuses blessures reliées à mes agressions. Je ne peux m'empêcher d'avoir peur pour l'avenir. Des organismes comme le vôtre, il en faut plus. Il faut aussi plus de logements sociaux... c'est peut-être une des clés de notre liberté et de notre sécurité... Est-ce que les gouvernements vont nous entendre? »

**Au Canada, une femme sur trois est victime d'agression sexuelle. Peu d'entre elles en parlent. Si une femme de ton entourage dévoile qu'elle a subi une agression ton soutien est important.**

Soutiens-la avec respect et empathie  
Écoute-la sans chercher à connaître tous les détails

Crois-la et valide ses sentiments

Dis-lui que ce qui est arrivé n'est pas de sa faute et que seul l'agresseur est responsable

Ne porte pas de jugement

Respecte ses choix

Ne lui dis pas quoi faire

Dis-lui que tu seras là peu importe ses choix

Encourage-la à trouver de l'aide

Souviens toi que chaque personne réagit à sa manière à une agression sexuelle et utilise ses propres moyens de survie.

**La violence à caractère sexuel concerne tout le monde. Mettons-y fin en brisant le silence!**

Plus d'information: [tracons-les-limites.ca](http://tracons-les-limites.ca)

Plus de 200 femmes nous ont témoigné l'enfer de leur quotidien. Une très grande majorité de ces femmes n'a pas porté plainte et ne s'est pas prévalu de ses droits. Pourtant, certains articles de loi existent dans le Code civil du Québec pour assurer le respect du droit des femmes locataires à la sécurité dans leur logement.

**Articles de loi du code civil du Québec assurant le respect du droit des femmes locataires à la sécurité dans leur logement:**

**1902** - « *Le locateur ou toute autre personne ne peut user de harcèlement envers un locataire de manière à restreindre son droit à la jouissance paisible des lieux ou à obtenir qu'il quitte le logement.* » - **Article de loi dont vous pouvez vous prévaloir si vous vivez du harcèlement sexuel de la part de votre concierge, voisin, gestionnaire ou propriétaire.**

**1931** - « *Le locateur est tenu, à moins d'une urgence, de donner au locataire un préavis de 24 heures de son intention de vérifier l'état du logement, d'y effectuer des travaux ou de le faire visiter par un acquéreur éventuel.* » - **Article de loi dont vous pouvez vous prévaloir si votre concierge, gestionnaire ou propriétaire utilise le double de vos clés pour entrer chez vous sans votre consentement.**

**1974.1** - « *Un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée.* » - **Article de loi dont vous pouvez vous prévaloir si vous avez vécu une agression sexuelle ou un viol de votre concierge, gestionnaire ou propriétaire.**

Pour vous aider à défendre vos droits, contactez le Comité logement Ville-Marie: 514-521-5992

### Les ressources.

En cas de besoin n'hésitez pas à faire appel à nous ou aux ressources existantes! Brisez le silence, la violence est inacceptable.

**SOS Violence conjugale (ligne 24/7) : 1-800-363-9010**

**Centre de prévention pour les victimes d'agression sexuelle (ligne 24/7) : 514-933-9007**

**CALACS de l'ouest de l'Ile: 514-684-2198**

**Centre d'aide aux victimes d'actes criminels: 514 277-9860**

**Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : 514-873-5146**



### Qui sommes-nous?

Depuis plus de 47 ans, le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) œuvre dans le quartier Centre-Sud de Montréal. Notre centre est à l'image de la diversité de notre société, des femmes de tous âges et de tous horizons le fréquentent. La solidarité, la conscientisation, la justice, la défense des droits, l'art engagé, l'entraide, l'échange de connaissances et de talents colorent notre quotidien. Nos actions et nos prises de position visent à transformer et à améliorer la vie et le quotidien des femmes.

Pour nous joindre: 2422 boulevard de Maisonneuve est

514-524-3901 ou [j.leblanc@ceaf-montreal.qc.ca](mailto:j.leblanc@ceaf-montreal.qc.ca)

